

DE LA

NOMENCLATURE ENTOMOLOGIQUE

Par M. AMYOT.

(Séance du 25 Mai 1859).

Le Congrès entomologique de Dresde du 23 mai 1858 a formulé, pour la nomenclature entomologique, un certain nombre de règles qu'il a qualifiées de lois et qui ont été publiées dans le Journal de la Société entomologique de Berlin de la même année 1858, procès-verbal, page XI. La Société entomologique de France y a répondu, en quelque sorte, en adoptant, dans sa séance extraordinaire du 27 avril 1859, une proposition faite dès l'année précédente par M. Reiche, et qui est en opposition directe avec quelques-unes des règles principales posées par ce Congrès.

Mais cette décision de la Société entomologique de France, pas plus que celle du Congrès de Dresde, toutes respectables qu'elles sont par le nom et l'autorité scientifique de ceux qui y ont pris part, n'étant accompagnées d'aucune sanction possible, c'est-à-dire ne pouvant forcer aucun entomologiste à s'y soumettre, il s'en suit que chacun reste toujours libre de se conformer à l'une ou à l'autre des deux opinions opposées, et même de ne se conformer ni à l'une ni à l'autre, si l'on trouve moyen de ne s'accor-

der avec aucune des deux. Et puisque chacun reste maître de son opinion personnelle, il paraît nécessaire, pour que cette opinion soit le plus éclairée possible, que l'on connaisse du moins les raisons données par chacune des deux parties adverses en faveur de la sienne. C'est à ce titre que je crois utile de mettre sous les yeux de la Société entomologique de France ce que j'appellerai l'opinion du Congrès de Dresde, au moyen de la traduction que j'ai faite, ce que ce Congrès a sanctionné sous le titre de *Lois de la nomenclature entomologique*, travail qui n'a point encore été publié en français, et qui non seulement pourra mettre ceux de nos collègues qui ne savent pas l'allemand en état de le connaître, mais permettra aux autres de s'y reporter dans une langue plus familière parmi nous pour se rappeler ce qu'ils ont pu lire déjà dans le texte original.

Indépendamment de cette traduction, que j'ai tâché de faire le plus fidèlement qu'il m'a été possible, sauf toutefois les changements de forme dans le style qui m'ont paru exigés par la différence du génie des deux langues, je me suis permis d'y ajouter des observations qui en seront une sorte de commentaire critique, si je puis m'exprimer ainsi, et que je livre à l'appréciation du monde entomologique. Dans cette traduction, ce qui est entre simples crochets [] appartient au texte allemand : ce sont des développements additionnels au texte principal des règles posées par le Congrès et qui ont pour objet de les commenter, de les expliquer. J'ai mis entre doubles crochets [[]] mes observations personnelles.

LOIS

de la

NOMENCLATURE ENTOMOLOGIQUE

DU

CONGRÈS DE DRESDE.

Le travail suivant n'a pas pour objet de poser des lois nouvelles, mais seulement de formuler de la manière la plus précise les règles de la nomenclature entomologique, telles qu'elles ont été déjà proposées par Linné, comme elles résultent d'ailleurs de la nature des choses, et telles enfin qu'elles ont été suivies dans l'usage par la plupart des autorités les plus célèbres en entomologie, afin d'apporter l'ordre dans une partie de la science qui en a plus besoin que toute autre.

Signé KIESENWETTER.

[[Il paraît que c'est M. Kiesenwetter, secrétaire du Congrès, qui a été le rédacteur de cette espèce de code de la nomenclature entomologique. C'est lui probablement qui en a été le principal auteur et sous l'influence duquel le vote du Congrès a été donné. On sait que dans ce genre d'assemblées, la majorité apparente ne cache le plus souvent qu'une minorité plus active, plus hardie, plus entreprenante, par laquelle le plus grand nombre se laisse entraîner par déférence, par lassitude ou par indifférence, d'autant

plus que personne ne se sent lié par la décision à laquelle il s'est prêté. C'est souvent le cas d'appliquer ici cette pensée de Montesquieu, que les esprits les plus éclairés étant toujours en moins grand nombre que les autres, c'est du côté de la minorité plutôt que de celui de la majorité que la bonne opinion risque de se trouver.

Du reste, ce préambule de la décision rédigée par M. Kiesenwetter est habilement présenté. On y voit qu'il ne s'agit point là de lois nouvelles à imposer, mais simplement des usages suivis à constater : c'est se mettre sous l'égide d'une autorité acquise, sous l'autorité d'un fait accompli. Reste à savoir si cela est vrai.]]

§ 1.

La dénomination des insectes a pour but d'en désigner d'une manière fixe et invariable les espèces, les genres et les groupes supérieurs aux genres, de manière à former le fondement et la charpente d'une science plus étendue des êtres qui en font l'objet.

[[Ce § nous paraît incontestable dans son entier.]]

§ 2.

La science de la dénomination des insectes, ou nomenclature entomologique, règle les lois suivant lesquelles les noms scientifiques des espèces et des genres doivent être formés et donnés, ainsi que l'admissibilité et le droit d'existence de ces noms dans l'emploi auquel ils sont destinés.

[[Même observation que ci-dessus. Rien ici à contester, si ce n'est peut-être que nous dirions, pour nous autres Français, que ce sont des paroles inutiles.]]

§ 3.

Le nom de l'espèce se compose à la fois du nom du genre auquel elle appartient, pris comme substantif, et du nom de l'espèce elle-même, pris comme adjectif.

[La désignation des groupes supérieurs aux genres, comme, par exemple, les tribus, les familles, les ordres, les classes, n'appartiennent pas à la dénomination de l'espèce, mais seulement à l'indication de la place qu'elle occupe dans un arrangement systématique. Par conséquent, les règles suivantes de nomenclature comprennent seulement les genres et les espèces. Cependant, en général, les mêmes principes doivent s'appliquer aux groupes supérieurs. Ainsi, par exemple, les exigences de la régularité du langage peuvent y être tellement évidentes, que le principe de la priorité doit passer après celui de l'appropriation des noms. Les noms de famille appropriés sont ceux qui se forment du genre principal compris dans une famille et terminés par la désinence patronymique *ides* ou *ades* (Voir *Stett. ent. Zeit.*, 1858, p. 165.)

[[Le nom de l'espèce se compose à la fois de deux mots, celui du genre et celui de l'espèce. Cela est vrai dans le système de la nomenclature linnéenne, la seule suivie aujourd'hui et celle-là seule, du reste, dont il s'agit dans le corps de doctrine soumis à notre examen. Mais cela est-il vrai dans le meilleur système de nomenclature possible? La dénomination des espèces ayant pour but d'être fixe et invariable, comme il est dit § 1^{er}, et l'espèce seule étant invariablement fixée par la nature, quand les limites du genre, tel que nous le comprenons, ne sont pas plus fixées naturellement que celles de la tribu, de la famille, de l'ordre, de la classe, peut-on raisonnablement attacher le nom de l'espèce à celui du genre plus qu'à celui de la tribu, de la

famille, de l'ordre, de la classe? Notre grand écrivain et savant naturaliste Buffon le contestait; il le niait, il invoquait l'exemple de toutes les langues, l'instinct de tous les peuples contre ce système de nomenclature binaire qui lui paraissait anti-phonétique comme anti-scientifique, aussi barbare qu'illogique. Avait-il raison? Quant à moi, depuis longtemps je me suis rangé de son avis dans ce que j'ai appelé la méthode mononymique, dont l'essai n'a été encouragé que par une imperceptible minorité qu'a foudroyée dès l'abord une écrasante majorité. Mais j'ose en appeler au temps. La science est maintenant lancée dans une voie illogique, suivant moi, quoique commode pour commencer, j'en conviens; elle ne fait encore qu'amasser, pour ainsi dire, les matériaux qui devront servir plus tard à élever l'édifice, le palais magnifique où elle fixera sa demeure; elle ne fait encore que numérotter les pierres dont ce beau monument sera formé.

La belle langue latine a commencé par le jargon informe des brigands qui ont fondé la ville de Rome. Qu'il y a loin même seulement du latin de la loi des Douze Tables à celui des Géorgiques de Virgile! Les sciences naturelles ne sont-elles pas nées depuis un ou deux siècles à peine? Qu'est-ce cela pour les âges à venir?]]

§ 4.

Le nom de genre doit être un substantif (*Scarabæus*, *Carabus* Linné).

[[C'est vrai.]]

§ 5.

Le nom d'espèce est soit un pur adjectif (*Carabus auratus* Linn., *Melolontha vulgaris* Fab.), soit un substantif pris ad-

jectivement (*Ptinus fur* Linn., *Scarabæus* [*Polyphylla*] *fullo* Linn., *Papilio Machaon* Linn.), ou mis au génitif (*Cybister* [*Dytiscus*] *Ræselii* Fabr., *Dorcadion Spinolæ* Schœnh.).

[[Cela est incontestable encore dans la nomenclature linnéenne.]]

§ 6.

Les noms doivent être latins ou latinisés; autrement ils n'ont pas dans leur terminaison le signe caractéristique de la langue latine.

[Les noms tels que ceux-ci, *L'écailleux violet* (*Scarabæus*) de Geoffroy, *Calodera Mech* de Truqui, *Amphionycha knownothing* de Thomson, etc., n'ont pas les conditions fondamentales de la nomenclature linnéenne et ne peuvent avoir alors aucune valeur scientifique.]

Les lois de cette langue sont donc obligatoires et les noms qui y contreviennent doivent être rectifiés.

[Il est irrationnel et anti-scientifique de vouloir se servir d'une langue sans être soumis à ses lois. Si c'est une conséquence de ce système poussée jusqu'au ridicule de considérer comme devant rester à jamais irrectifiables les noms vicieux par suite d'une faute d'inattention ou d'impression, il n'est guère mieux de vouloir qu'on ne puisse jamais corriger les noms qui ont été mal faits par suite de l'ignorance dans leurs auteurs des lettres de l'alphabet grec ou des premières règles de la grammaire latine. Le bon sens de tous corrigera *Carabus pulcherrima* en *C. pulcherrimus* pour rendre à la langue son droit. Jusqu'où les fautes contre les lois du langage doivent-elles aller pour qu'on ne puisse entièrement délaissier la grammaire ?

Aussi cette espèce de libertinage scientifique conduit jusque là que Motschulsky, en donnant lui-même les racines grecques *ὑπό* et *κοπρός* pour former régulièrement le nom

de *Hypocoprus*, l'écrit dans les diverses publications tantôt *Uprocoprus*, tantôt *Upocoprus* en déclarant qu'il veut maintenir cette dernière orthographe, puis enfin l'écrit lui-même régulièrement *Hypôcôprus*.

Fabricius, dans sa *Phil. ent.*, et Burmeister, dans son *Handbuch der Ent.*, I, ont donné un certain nombre de règles pour la formation des noms grecs et latins. Ce n'est pas ici le lieu de reproduire ces règles, qui ne sont autres que celle de la grammaire grecque ou latine. Nous ferons remarquer seulement que Fabricius, § 35, fait par erreur changer le *ou* grec en *y*, au lieu de l'*u* latin.

En outre, Burmeister prétend à tort (*Handb.* I, 689, 3), que, dans les noms formés du grec, la racine répondant à l'idée principale doit être placée la dernière. Le grec ancien a, par exemple, des mots tels que ceux-ci, φιλογυνης, γυναικομανης, et la nomenclature entomologique actuelle les noms généralement reçus de *Onthophilus* et *Philonthus*. Burmeister corrige aussi les noms bien formés : *Myrmeleon* de Linné et *Melasoma* de Latreille en ceux très mauvais de *Myrmecoleon* et *Melanosoma*, comme Agassiz le nom élégant et parfait de *Bembidium* en celui de *Bembecidium*. On a voulu ici régulariser sans connaître la langue et ses règles.

Avant de faire ces prétendues rectifications, il faut donc examiner soigneusement si au lieu d'améliorer on ne détériore pas et si l'on ne blesse pas inutilement alors le principe le plus important dans la nomenclature, la stabilité des noms.]

[[1^o Constatons d'abord que la lettre ni l'esprit de ce § ne paraît s'opposer à ce qu'on tire les nouveaux noms à former, de langues autres que le grec et le latin, comme, par exemple, de l'hébreu, du sanscrit ou du chinois, ainsi que je me suis permis de le faire en les latinisant suivant les principes admis en grammaire.

2° Nous ne voyons pas d'ailleurs sur quel fondement absolu en grammaire on peut demander le rejet d'un nom tel que celui de *Calodera Mech*. Le § 5 reconnaît qu'un nom substantif au nominatif peut être employé adjectivement comme nom d'espèce, et l'on admet, § 8 [], que les noms propres peuvent être employés pour noms spécifiques. Il est vrai qu'on ajoute dans ce dernier §, [], que les noms propres doivent, dans ce cas, avoir une terminaison latine. Mais pourquoi cela? Le génie de la langue latine répugne-t-il invinciblement à ce qu'il y ait des noms indéclinables? Il y a une foule de mots qui le sont pourtant en latin, à commencer par *cornu*, qui est indéclinable au singulier du moins. Et le nom de *Mech* n'est-il pas au singulier aussi? Si les noms propres peuvent être employés pour noms spécifiques, sans changer leur orthographe fondamentale, comme il est dit ci-après, § 5 de l'*Appendice*, [], et s'il peut y avoir des noms latins indéclinables, comme cela est incontestable, je ne vois pas pourquoi le nom *Mech* ne pourrait pas être employé comme mot latin indéclinable pour nom d'espèce.

3° Quant à l'*Amphionycha knownothing* de Thomson, j'avoue que le raisonnement le plus logique me conduit au même résultat. Nos langues européennes vivantes, et, certes, le latin entomologique peut compter au nombre de celles-là, n'admettent-elles pas des mots étrangers dont l'emploi y devient très régulier. Ne dit-on pas en français, par exemple, des *auto-da-fe*, des *pater* et des *ave*, etc.? Dans quels cas ces exceptions sont-elles admises? L'usage seul en est juge; mais enfin sa décision est souveraine; on voudrait en vain y échapper en cherchant à changer ces mots pour y en substituer la traduction, comme, par exemple, des *actes de foi*, des *père* et des *salut*, on ne serait plus compris. Or, si au lieu du nom d'espèce *knownothing* on en mettait la traduction en latin, *nihilnoscens*, comprendrait-

on davantage qu'il s'agit du *knownothing* de Thomson? Non sans doute. Et si l'usage est favorable à l'admission d'expressions telles que des *auto-da-fe*, des *pater* et des *ave*, pourquoi n'en serait-il pas de même pour un *knownothing*? Est-ce parce que ce mot n'a pas la grâce, le génie latin de *nihilnoscens*? Mais les noms de *Eschscholtzii*, de *Schrankii*, etc., l'ont-ils davantage? En conscience, plus j'examine et moins je vois de raison sérieuse de se rendre au vœu du Congrès de Dresde, ou, si l'on veut, de M. Kiesenwetter. J'attends qu'on me convainque, j'entends sous le point de vue de l'état actuel du langage scientifique, de la langue pratique, courante, et non sous celui de la plus belle langue possible; je ne suppose pas que ce soit ce dernier but que le Congrès de Dresde se soit proposé.

Ah! si l'on me disait: Faisons une langue scientifique parfaite, dont tous les noms soient élégants, harmonieux. — Si c'est possible, répondrais-je, soit. Changeons *knownothing* en ceci ou cela; mais hâtons-nous d'en faire de même pour les *Kiesenwetterii*, etc.; car ces noms sont affreux. Faisons des noms comme les Latins pour ceux qu'ils tiraient des langues barbares; ils les adoucissaient, ils faisaient *Germania*, *Teutonia* de noms qui, certes, étaient plus durs que ceux-là. De *Kiesenwetter*, par exemple, ils auraient fait peut-être *Cisvetrus*; parlez-moi de cela; très bien. Mais vouloir s'arrêter à mi-chemin! faire une guerre d'extermination ici et transiger lâchement là! cela me paraît inconséquent, arbitraire, puéril même.

4^o Restent maintenant les fautes d'orthographe et de composition dans les noms tirés du grec ou du latin, comme *Uprocoprus*, *Upocoprus* pour *Hypocoprus*. Ici j'avoue que les raisons du Congrès de Dresde me paraissent extrêmement graves. Vous admettez qu'il faut au moins corriger les fautes d'impression ou d'inattention échappées à un auteur; mais un *u* pour un *y* ou un *hy*, cela ne rentre-t-il pas

dans les fautes d'inattention? Vous admettez du moins que l'auteur peut se corriger lui-même; de quel droit prétendez-vous le refuser à un autre? Ou une faute primitive quelconque dans les noms doit rester à jamais irrectifiable; il faut aller jusque-là; ou elle doit pouvoir être rectifiée par tous. Peut-elle être rectifiée en tout temps et dans toutes circonstances? C'est une autre question. L'usage a consacré quelquefois dans les langues les fautes les plus grossières. Par exemple, en français, le mot *asile*, qui vient du latin *asylum*, comme du grec *ἀσυλον*, a perdu l'y évidemment par suite de l'inattention ou de l'ignorance de ceux qui ont commencé à l'écrire ainsi, et les auteurs de notre nouveau système métrique ont écrit *kilomètre* avec un *k*, quand la racine de ce mot, *χίλιοι*, aurait voulu qu'on mît au moins *chilo* avec *ch*. Le législateur a consacré cette faute, et le dictionnaire de l'Académie l'a respectueusement admise comme tant d'autres; il faut bien maintenant en passer par là. Oui, c'est qu'il y a des autorités devant lesquelles tout le monde est obligé de s'incliner, du moins quant à présent, car il ne faut jamais désespérer de la perfectibilité humaine: c'est le résultat de ce qu'on appelle l'usage. Mais qu'est-ce qui peut constituer l'usage en entomologie pour consacrer, sanctionner définitivement les fautes du genre de celles qui sont dans les mots *asile* et *kilomètre*? Nos petits-neveux pourront peut-être le dire un jour; quant à présent, je ne vois rien qui ressemble aux quelques centaines d'années, plus l'Académie avec son dictionnaire, qu'il a fallu, pour le mot *asile*, et aux lois de la Convention nationale, pour le mot *kilomètre*. En attendant, je suis d'avis qu'on est forcé de s'en rapporter à chacun de Messieurs les auteurs pour décider s'il doit ou non corriger telle ou telle faute dans tel ou tel nom. Les philologues seront impitoyables là dessus; le plus grand nombre des entomologistes, qui ne le sont pas, en feront meilleur marché; les uns rectifieront, les autres ne rectifieront pas. Que sortira-t-il de là? Un grand

principe, du moins, un principe sauveur pour le perfectionnement, le progrès. C'est la liberté scientifique. Il n'y aura point de tribunaux d'inquisition pour proscrire en Europe telle ou telle secte, telle ou telle hérésie en nomenclature. Oui, liberté pour tous, pour ceux qui proposent des améliorations vraies ou fausses, comme pour ceux qui les repoussent. Il est fort difficile, dira-t-on, de se reconnaître, pour un entomologiste ordinaire, au milieu de tout cela. Mais il y a bien d'autres difficultés dans la science; et la question n'est pas de savoir si un problème est plus ou moins difficile à résoudre; elle est à chercher la meilleure solution qu'on puisse lui donner. Les bonnes, les grandes choses sont ordinairement difficiles à faire. Est-ce une raison pour ne s'en contenter que de petites et de mauvaises? Cela dépend des goûts, du reste, et même, ajoutons-le, de certains temps et de certains peuples. C'est la lutte éternelle du bien contre le mal, de la science contre l'ignorance, et *vice versa*.

Nous reviendrons encore plus loin, au § 5 de l'*Appendice*, sur ces fautes d'orthographe et de composition dans les noms.]]

§ 7.

Les noms de genre doivent consister en un mot unique quoiqu'ils puissent être formés de la réunion de plusieurs.

[Ceux qui sont formés de deux mots séparés ou plus, comme *Musca tripilis*, *Leo ophidis*, sont par conséquent à changer. (Voir Fabr. *Phil. Ent.* VIII, § 15, 16.)

Les noms formés de plusieurs radicaux, comme *Necrophorus* Fabr., de νεκρός et φερειν, sont réguliers; l'usage de la langue grecque est à recommander en cela, mais l'emploi du latin seul n'étant pas aussi complètement insuffisant que le veut Fabricius (*Phil. Ent.* VII, § 17).]

[[Nous ne voyons absolument rien à dire contre ces préceptes.]]

§ 8.

Les noms d'espèces doivent consister en un seul mot (*Carabus auratus* Linn.), tout au plus en deux (*Vanessa C. album* Linn.).

[Les noms d'espèces formés de plus de deux mots sont à changer.

Dans la formation des nouveaux noms d'espèce, l'emploi de deux mots est pareillement à éviter.

Le Congrès entomologique de Dresde du 23 mai 1858 a posé en principe que les noms d'espèce non latins sont à mettre de côté. Par conséquent, les noms d'espèce qui n'ont aucune signification, quand même ils auraient une désinence conforme à la langue latine, seront désormais insuffisants. La formation de noms d'espèce avec des noms propres ayant une terminaison latine, et régulièrement latinisés, n'est pas exclue.]

[[La décision du Congrès de Dresde portant que les noms non latins sont à changer, si c'est cela que veulent dire ces mots de M. Kiesenwetter, *sont à mettre de côté*, nous paraît injuste, comme nous l'avons dit ci-dessus, § 6 [[4°]]; mais quand cette décision ajoute que les noms d'espèces qui n'ont aucune signification, doivent, dans tous les cas, être changés aussi, si c'est également cela qu'a entendu M. Kiesenwetter par les mots *seront désormais insuffisants*, cela me paraît exorbitant. Je cherche en vain à deviner le motif sérieux, plausible d'un tel précepte. M. Kiesenwetter a dit, dans son préambule, que ces lois de la nomenclature n'étaient que le résumé de ce qui était en usage dans l'entomologie depuis Linné; je voudrais bien qu'il eût cité quelques exemples frappants de cet usage admis, comme il le dit, par les autorités les plus célèbres. Je

déclare, quant à moi, que si, comme il en convient ci-après, § 13 [], il n'est pas permis de remplacer, par exemple, le nom spécifique de *condens* par celui de *fulminans*, sous le prétexte qu'il serait plus significatif, il me paraît inconséquent de ne pas en agir de même à l'égard d'un nom qui ne signifie absolument rien. Il est certain qu'un nom significatif vaut mieux qu'un nom qui ne signifie rien; mais il n'est pas moins certain qu'un nom parfaitement significatif vaut mieux aussi qu'un nom qui l'est très peu, que celui qui est plus significatif vaut mieux que celui qui l'est moins; et si le mieux n'est pas une cause suffisante pour remplacer un nom moins significatif par un nom qui l'est plus dans un cas analogue à celui de *condens* et de *fulminans*, il me paraît illogique d'admettre que ce mieux soit suffisant pour remplacer un nom qui ne signifie rien par un nom qui signifiera quelque chose, mais qui pourra cependant signifier beaucoup moins bien que tel autre qui pourra être proposé ultérieurement. Nous reviendrons encore sur ce sujet au § 5 de l'*Appendice* [[3°.]]

§ 9.

Les espèces et les genres sont l'objet d'une dénomination entomologique quand leur existence scientifique et naturelle est démontrée. (Voir les remarques ci-après, § 12.)

[[Cette disposition ne nous paraît pas très claire: elle est si peu claire pour nous, bien que nous y soupçonnions une pensée vraie, que nous n'osons pas entreprendre de l'expliquer parce qu'elle ressemblerait trop aux vérités de la chanson de M. de Lapalisse: ce qui n'existe pas, certes, n'a pas besoin d'avoir un nom.]]

§ 10.

Le nom est définitivement donné à un genre ou une

espèce, quand non seulement il est publié, mais encore quand l'insecte qui en fait l'objet est rendu reconnaissable par la publication. (Voir Fabricius, *Phil. Ent.* VII, § 38, ad 2.)

[[Cette disposition est développée dans le § suivant.]]

§ 11.

La publication doit avoir eu lieu :

1^o Dans une langue européenne d'origine romaine ou germanique ;

2^o Au moyen de l'impression dans un ouvrage scientifique qu'on puisse se procurer dans le commerce, ou dans un recueil périodique scientifique.

[1^o Le Congrès entomologique de Dresde du 23 mai 1858 déclare ici comme étant de la plus grande nécessité :

L'ADDITION D'UNE DIAGNOSE LATINE POUR FAIRE RECONNAITRE L'INSECTE.

Ce principe, du reste, n'a pas pour objet d'exclure d'autres langues, mais seulement de ne pas exiger plus. Il serait cependant à souhaiter que les entomologistes se bornassent, en écrivant, aux principales langues du monde civilisé, le latin, l'allemand, le français, l'anglais, et quelquefois l'italien, parce que les publications en d'autres langues, tels que le suédois et le danois, ne sont pas connues des neuf dixièmes des lecteurs auxquels ils s'adressent, et que les travaux d'une haute valeur scientifique sont composés dans les langues précitées, dont la connaissance est exigée par l'usage.

Au contraire, les publications faites dans certaines langues, tel que le hongrois, par exemple, comme celle de

M. Frivaldsky, ne peuvent venir en considération. Une publication faite dans un idiome qui ne peut être compris, outre son auteur, que de deux ou trois entomologistes, est nulle pour la connaissance des noms. On ne saurait trop, du reste, remercier les entomologistes russes d'être assez justes pour ne pas prétendre imposer à leurs collègues occidentaux des descriptions en langue russe, mais de ce qu'ils se servent dans leurs travaux, au profit bien compris de la science, des langues les plus généralement connues.

[[Tous ces conseils sont très bons, très sensés; mais faut-il en conclure que tel nom de genre ou d'espèce qui n'a été publié qu'avec une description faite en hongrois ou en russe doive être impitoyablement changé? Cela rentre dans la question que nous examinerons au § 12 suivant.]]

2° Ne peut valoir comme publication :

A. Un nom, seulement de collection, ou manuscrit, ou de simple tradition analogue;

B. La lecture de la description dans une Société scientifique quand la publication ne s'en suit pas;

C. La remise d'une description ou figure imprimée à un seul entomologiste;

D. Enfin l'impression dans un ouvrage ou journal entièrement étranger à l'objet dont il s'agit, comme une feuille purement politique ou littéraire.

Mais l'expression de recueil périodique scientifique est à comprendre dans la plus grande étendue de sens possible.]

[[Nous entrons ici dans une grande question, celle de savoir si les noms de collection ou manuscrits peuvent être valablement changés: elle se confond avec celle qui concerne les noms de catalogue publiés sans accompagnement

de description. Il en est de même des autres cas spécifiés dans le n° 2° des observations additionnelles au présent §. Nous traiterons le tout dans le § suivant.]]

§ 12.

L'insecte nommé doit être indiqué par une diagnose, description ou figure, ou par un renvoi à une diagnose, description ou figure qui rende possible de le reconnaître.

[Là dessus repose l'usage très juste et généralement admis de ne donner de valeur qu'aux noms de genre et d'espèce de l'auteur qui le premier a décrit l'insecte, et non de celui qui l'a nommé le premier.

Il est illogique, inconséquent et impraticable d'accorder à des noms qui sont publiés avec une description superficielle qui ne dit rien ou qui est entièrement fausse, une plus grande valeur qu'aux noms de collection ou de catalogue.

C'est illogique : car le but principal d'une description scientifique ou figure est de faire connaître l'insecte dont il s'agit aux autres entomologistes. Les notices ou figures d'après lesquelles il est impossible de les reconnaître, sont absolument comme si l'auteur n'avait donné aucune diagnose, description ni figure. (Voir *Stett. ent. Zeit.* 1858, p. 171, 12, et la remarque qui y est faite sur la description de Preissler et la figure du *Claviger testaceus* ou la *Lagria nigricollis* de Hope.)

C'est inconséquent : parce que les partisans les plus extrêmes du principe absolu de la priorité des noms doivent arriver en définitive à ce point qu'ils ne peuvent donner du moins de valeur à une prétendue description qui, par exemple, est en contradiction directe avec la nature de l'objet dont il s'agit, ou si l'erreur est liée à la méprise la

plus grossière sur la désignation de l'ordre ou du genre. Personne, par exemple, osera-t-il invoquer un droit en faveur de l'*Haltica* de Grimmer, dont les sauts sont languissants et dirigés de côté « parce que, dit-il, elle a seulement une jambe faite pour sauter ; » pour la *Campsiura xanthorhina* de Hope « *lutea elytris lineis lateralibus tribus nigris* » (jaune avec trois lignes latérales noires sur les élytres : ce sont les côtés et la suture seulement) ; pour le genre de Lépidoptère *Narycius* de Stephens, rapporté aux Névropètes, ou pour la *Coccinella virescens* de Hope : « *supra viridi-brunnea, subtus rubro testacea* » (c'est une *Chryso-mela* !)

C'est impraticable enfin : parce que les tentatives pour expliquer de pareilles descriptions conduisent nécessairement à introduire dans la nomenclature, des erreurs, des fluctuations et des incertitudes ; parce qu'on est par là contraint de conserver dans la science un ramas de noms que personne, peut-être pas même leurs auteurs, ne pourraient expliquer ; parce qu'enfin c'est encourager les écrivains sans conscience à des publications sans soin. Fabricius dit (*Phil. Ent.* VII, § 2) : « Il n'appartient qu'aux entomologistes qui en sont capables de donner leurs vrais noms aux insectes. *Nomina vera insectis imponere entomologis genuinis tantum in potestate est* ; » ce qui revient à dire à peu près que le droit de nommer les insectes n'appartient qu'à ceux qui savent écrire.

Toutefois, la diagnose, description ou figure, en cas de doute, a pour soi la présomption des conditions requises pour faire connaître l'insecte.

De semblables descriptions doivent être admises, sous le rapport du droit, à la priorité, quand elles paraissent à des entomologistes doués de connaissances littéraires suffisantes, un avantage plutôt qu'un préjudice pour la science. Le refus du droit de priorité, même à ces descriptions dou-

teuses, comme cela a été proposé (*Stett. Ent. Zeit.* 1858, p. 172, 13), n'est pas justifié par la nature des choses, et conduit à l'arbitraire et à la complication.

Il résulte de là qu'il faut excepter surtout les descriptions des anciens entomologistes, spécialement celles de Linné et de Fabricius, qui sont à juger d'après l'état de la science de leur temps et à cause du petit nombre d'espèces de leurs ouvrages qui ne sont pas connues, indépendamment des autres moyens qu'on a à sa disposition pour s'éclairer, quand même on serait obligé d'avoir recours aux collections. A la réserve de ces cas nommément spécifiés, les entomologistes actuels ne peuvent acquérir aucun droit de priorité, dans l'impression, par une description qui a besoin d'être éclaircie au moyen d'exemplaires appelés types (existants ou soi-disant tels. — Voir Schiner sur la valeur probante de semblables exemplaires types. *Wiener Entom. Monatschrift.* 1858, s. 51). Même à l'égard des anciens écrivains, pour les espèces analogues, quand les moyens de vérification manquent, leurs noms doivent être laissés dans l'oubli.

La certitude mathématique, comme Lacordaire l'a très bien démontré dans la Revue de Silbermann, IV, 229, n'est point à mettre de côté dans la nomenclature entomologique. Le jugement éclairé de l'entomologiste ne peut être entièrement écarté, lorsqu'il y a lieu à la possibilité qu'il ait raison; et c'est ici le cas d'appliquer le principe que l'opinion d'un monographe ou de l'auteur d'un ouvrage important est à suivre. Le monographe fait loi.

Du reste, il va sans dire que, dans le cas de rejet d'un nom de genre ou d'espèce, il faut, autant que possible, le passer sous silence, afin de ne pas surcharger la synonymie. Quand, par exemple, Boisduval, dans le Voyage de l'Astrolabe, donne l'*Hister australis* avec cette insuffisante diagnose : « *Nigro-cyaneus, nitidus, subtus ater,* » c'est comme si l'insecte n'était pas décrit. Marseul aurait pu, dans sa

Monographie, décrire cet *Hister*, dont le type lui était probablement accessible, sous le nom de *Saprinus australis* comme nouveau ; il ne l'a pas fait, et son nom de *Saprinus tasmanicus* doit avoir la préférence, non pas comme le plus ancien, mais comme le plus fondé en ancienneté. Le nom d'*Hister australis* Boisd. n'a pas plus de valeur qu'un nom de catalogue.]

[[Tous les raisonnements très forts, très serrés, donnés dans ce §, sont subordonnés à la grande question de savoir si les noms de collection ou manuscrits et les noms de catalogue doivent avoir la priorité sur ceux qui ne sont venus, certainement, incontestablement, qu'après eux. Il est bien entendu que, quand il y a un doute sérieux, sincère, la question n'est plus la même ; l'usage, dans ce cas, est d'indiquer la synonymie avec un point de doute.

Mais quand il n'y a pas de doute possible sur l'identité de telle espèce avec celle qui a été nommée antérieurement dans telle collection, dans tel catalogue, sans description ni figure, ou avec une description, avec une figure ridiculement imparfaite, de nature même à tromper la science plutôt qu'à la servir ; dans ce cas, comment la question doit-elle être résolue ? Disons d'abord que cela doit être exclusivement dans l'intérêt de la science et non certainement, en quoi que ce soit, dans celui de l'amour-propre des auteurs.

Or, quel est l'intérêt pur, vrai de la science dans cette circonstance ? Est-ce de savoir quel est le nom qui a été donné pour la première fois à l'insecte ? On ne peut se dissimuler qu'il y a là un fait primitif qui lui appartient, qui est tel qu'elle n'est plus la science, si elle l'ignore ; elle est l'ignorance. Quand un nom a été donné à un insecte, on ne peut pas faire que cela ne soit pas. Or, entre deux noms, l'un qui a été donné avant et l'autre après, si le principe est que le plus ancien doive l'emporter, c'est

celui qui a été donné avant l'autre qui doit avoir la préférence.

Mais, dit-on, celui qui n'a donné le nom qu'après l'autre, ne pouvait moralement, matériellement savoir que cet insecte avait été déjà nommé. Qu'importe? Cela ne fait pas que tel nom donné postérieurement soit antérieur à l'autre. Mais, ajoute-t-on, le premier nom n'avait pas été publié, et les entomologistes de toute la terre ayant reçu la publication du second, donné comme étant le premier, l'ont écrit dans leurs collections, dans leurs livres... Que fait encore cela contre le fait matériel que tel nom est certainement, incontestablement antérieur à l'autre?

Mais comment voulez-vous, dira-t-on, qu'on change dans ses collections, dans ses livres, le nom publié le premier pour y mettre celui qui ne l'a été que le second? Cela est difficile, embarrassant, j'en conviens, mais la question n'est pas de savoir si cela est plus ou moins difficile; elle est seulement de savoir si tel nom est plus ancien que l'autre, et ici le fait n'est pas contestable.

Que si vous subordonnez la question d'ancienneté à celle de l'utilité générale, alors nous retombons dans une question beaucoup plus complexe, qui est celle de savoir quand il y a utilité générale. Or, cette pente conduit loin, ou plutôt on ne peut s'y arrêter qu'à un point purement arbitraire et qui peut varier selon les temps, les lieux et les circonstances. Tel auteur est plus répandu, plus classique que tel autre; il y a utilité générale à suivre celui-là plutôt que celui-ci, quand même il aurait fait des erreurs de nom qui ne se trouveraient pas dans l'autre; car si elles ont été admises dans le monde savant, il sera fort embarrassant d'avoir à les corriger. Il n'y a donc pas moyen de transiger avec le principe de l'ancienneté, à moins de se résoudre à l'abandonner au caprice de l'usage, c'est-à-dire, le plus souvent, à celui du hasard. Ce sera une question de plus ou

moins d'importance, de succès, de diffusion d'un ouvrage dans les bibliothèques, dans la librairie; cela deviendra presque une affaire commerciale. C'est, du reste, la question de tous les mots dans une langue; les uns vieillissent, ils sont écartés, on ne sait trop souvent pourquoi, et bien qu'ils soient excellents, meilleurs quelquefois que ceux qui les remplacent. Mais enfin l'usage le veut, il est plus commode de s'y soumettre; on serait puni de ne pas le faire, parce qu'on ne vous lirait pas, on n'achèterait pas vos ouvrages. Cela devient alors une question de pure appréciation personnelle pour l'auteur. Se servira-t-il de tels ou tels mots? C'est à lui de deviner ce qui convient le mieux au public. Tant pis pour lui s'il se trompe, on le met de côté.

Mais voulons-nous laisser de côté, nous, ces capricieuses fluctuations de l'usage, de la routine, de la mode? Alors, entrons religieusement dans le sanctuaire du vrai, du juste et du bon en soi. Plaçons-nous dédaigneusement au-dessus du vulgaire, et notre conscience nous dira que les noms de catalogue, de collection, de manuscrit, sont aussi inviolables que n'importe quels autres; ils appartiennent à l'histoire d'un insecte, par conséquent à la science. J'en fais une question de conscience. Bonne foi sacrée! sois toujours le premier juge en toutes choses. N'est-ce pas dans les sciences naturelles surtout, c'est-à-dire lorsqu'on se rapproche le plus de la nature, que tu dois avoir le plus d'empire?

Ne parlons donc plus de toutes les conditions que met M. Kiesenwetter à l'existence d'un nom dans la science. Tout cela sent la chicane et fourmille de contradictions, d'inconséquences, d'arbitraire. Il n'y a que deux systèmes possibles en présence : le vrai dans l'ancienneté ou la convenance dans l'usage. Nous avons dit en quoi consistent l'une et l'autre.]]

§ 13.

Un nom justement et convenablement formé, une fois donné, doit rester.

[Le rejet ou l'abandon d'un tel nom n'est valable que dans les cas mentionnés aux paragraphes suivants. Un nom ne doit pas être changé ou rejeté par cela seulement qu'il paraît moins juste ou moins harmonieux qu'un autre ou parce qu'il est tiré d'une considération étrangère à l'insecte, comme, par exemple, un nom donné en l'honneur d'une personne, un pareil motif étant légitime.

Ainsi, par exemple, Schrank corrige à tort le nom de *Buprestis candens* de Panzer en celui de *fulminans*, parce qu'il tient ce dernier nom plus significatif (Voir *Fauna boica*. I. II. 604, 796, Remarque). Sont de même aussi peu valables les changements faits pour le besoin de la terminaison en usage dans la lépidoptérologie.]

[[Nous admettons tout cela, sauf la réserve faite du rejet des noms dans les cas mentionnés aux paragraphes suivants.]]

§ 14.

Quand plusieurs noms également convenables existent pour le même insecte, le plus ancien est celui qui doit rester, excepté lorsque le même nom d'espèce existe déjà dans le genre, ou le même nom de genre dans la zoologie.

[Le droit de priorité ne peut exister pour les noms créés avant Linné, parce que c'est lui qui a fondé le système de nomenclature actuellement en usage, et que les noms antérieurs n'ont pas entièrement le sens qu'on leur attache

aujourd'hui. Au contraire, si haut qu'on puisse placer les ouvrages de Fabricius, il paraît arbitraire de faire une telle exception en leur faveur que sa nomenclature doive être préférée au point qu'on ne puisse rétablir un nom linnéen et qu'on suspende ainsi le principe de la priorité à son égard. Sans doute, Fabricius a eu longtemps une semblable autorité, et cette exception a été encore nouvellement recommandée (*Stett. ent. Zeit.* 1858, p. 169, 10). Cependant, Fabricius, sous le rapport des noms créés par d'autres que lui, n'était pas du tout consciencieux, et ses ouvrages ne sont pas, si ce n'est pour les Coléoptères, à considérer sans restriction comme classiques.

Deux noms semblables d'espèces ne peuvent exister dans le même genre. Ainsi, l'*Elater castaneus* Scop. (*Ent. Carn.* 93, 286), qui fait double emploi avec l'*Elater castaneus* Linn., a cédé la place plus tard au nom de l'*Elater anticus* (1) Panz. Au contraire, Reiche a changé indûment le nom de *Hybosorus (Scarabæus) arator* Illig. en *Hybosorus Illigeri*, le *Scarabæus arator* Fabr. et le *Sc. arator* Illig. étant deux espèces certainement différentes, comme Burmeister l'a démontré. Il y avait collision entre ces deux espèces tant qu'elles ont appartenu au même genre, mais cette collision a cessé dès que le genre *Heteronychus* eut été créé pour l'espèce fabricienne, et le genre *Hybosorus* pour celle d'Illiger. Or, Reiche ayant placé dans le genre *Hybosorus* l'espèce nommée *arator* par Illiger, et reçue depuis sous ce nom par les entomologistes, c'est sans fondement qu'il a fait le changement en question. Fairmaire donne un *Tachinus pictus* dans les Ann. de la Soc. ent. de Fr. Ce nom se trouva en collision avec le *Tachinus pictus* d'Erichson et fut changé avec raison plus tard par Lespès en *Tachinus Fairmairei*, puis encore plus tard par Trucqui en *Tachinus luc-*

(1) Lisez : *Elater aulicus*. — Reiche.

tuosus. De ces trois noms d'espèce le *Fairmairei* est de droit le plus ancien et devrait rester, quand même il serait démontré plus tard qu'il appartient au genre *Leucoporyphus* extrait du genre *Tachinus*.

Quand il n'y a pas moyen de reconnaître, entre deux ou plusieurs espèces qui ont reçu le même nom, à laquelle ce nom doit être rapporté, elles doivent l'une et l'autre recevoir de nouveaux noms. Ce cas ne peut que rarement se présenter. Cependant Forster, par exemple, dans sa Monographie des Ptéromaliens, a décrit en même temps deux espèces différentes sous le nom de *Pteromalus bicolor* (p. 17, sous 77, et p. 24, sous 174). Ces noms se rendent respectivement impossibles.

Dans l'état de spécialisation des sciences naturelles de notre temps, il n'y a point à craindre que des noms également bons viennent des divers règnes de la nature en collision entre eux. Il serait dangereux de tirer les conséquences du principe dans une étendue aussi grande que le fait Fabricius dans sa *Phil. Ent.* VIII, § 21, paragraphe qui, du reste, n'a jamais eu pleine autorité.]

[[1^o Voilà encore une inconséquence. Le Congrès de Dresde veut restreindre à la zoologie l'exclusion des noms génériques en double emploi, parce que, dit-il, la confusion n'est pas à craindre. Mais l'est-elle davantage entre deux ordres différents ? Et toutes les langues n'ont-elles pas malheureusement des homonymes ? Je dis malheureusement, parce que la perfection voudrait sans doute qu'il n'y en eût pas ; mais s'il s'agit d'atteindre la perfection, allez donc, comme l'a fait Fabricius, jusqu'à exclure les noms en double emploi dans tous les règnes de la nature. Et si vous vous contentez de la raison qu'il n'y ait pas de confusion possible, admettez les homonymes n'importe où, pourvu qu'il soit impossible de faire confusion.

2^o Quant aux noms antérieurs au fondateur de la nomen-

clature actuellement suivie, comme elle n'est pas fondée, suivant moi, sur les principes de la nomenclature naturelle, régulière, logique, mais seulement sur l'usage moderne à partir de Linné, je ne vois pas pourquoi, en effet, on pourrait lui opposer l'usage antérieur. Ces deux usages différents ne peuvent pas se combattre; ils ne se dirigent pas vers le même point du ciel, pour ainsi dire: ce sont deux lignes parallèles qui ne peuvent jamais se rencontrer.

Pour le cas du même nom donné à deux espèces différentes dans le même ouvrage, nous renvoyons au § 15 suivant.]]

§ 15.

Le principe de la conservation du plus ancien des noms donnés au même insecte, n'est pas absolu; le choix entre eux, suivant le plus ou moins de convenance, reste libre.

[Une semblable convenance se tire du plus ou moins d'importance scientifique de l'ouvrage dans lequel le nom a été publié.

Le cas ne se présente pas rarement: par exemple, lorsque les variétés ou les deux sexes d'une même espèce ont été décrits dans le même ouvrage, comme formant des espèces différentes. A peine est-il juste même d'attribuer le premier rang, dans ce cas, à un nom publié au commencement de l'ouvrage avant celui qui l'a été un peu plus vers la fin, comme le veut Wesmael (*Ichneum. plat. europ. descr. et adnot. nov. 8 not*), parce que la publicité d'un pareil ouvrage doit être considérée comme simultanée dans son entier.]

[[1^o Le plus ou moins de convenance de la conservation d'un nom plus ancien que tel autre, le plus ou moins d'importance de l'ouvrage dans lequel il a été publié sont des

éléments qui sont absolument étrangers à la science, et rentrent exclusivement dans les calculs personnels de l'auteur, dans l'intérêt de son amour-propre ou du succès de son ouvrage, comme nous avons dit sur le § 12, auquel nous renvoyons. Ces considérations peuvent être bonnes sous tous les rapports, excepté sous celui de la vérité du fait, qui est le seul pourtant qui intéresse la science en elle-même.

2° Quant à la question de savoir quel est le plus ancien de deux noms donnés aux différents sexes ou variétés d'une espèce considérés à tort comme formant des espèces différentes dans le même ouvrage, il est clair que le sexe ou la variété qui vient à la page ou à la ligne 1 sont antérieurs à celui ou celle qui vient à la page ou à la ligne 2, à moins que d'autres documents certains ne viennent prouver que le sexe ou la variété nommée dans la page ou la ligne postérieure a été découverte et nommée avant l'autre. Cette preuve n'est pas absolument impossible. Il en est de même pour le cas de deux espèces différentes décrites sous le même nom dans le même ouvrage, comme il est dit § 14 []. Ayons de la bonne foi, toujours de la bonne foi. Mais enfin si nous n'avons pour nous guider que l'ordre de priorité des lignes, c'est un ordre, un arrêt du destin comme un autre; entre deux fils jumeaux, l'aîné est celui qui vient avant l'autre, ne fût-ce que d'une minute, et cet aîné en a tous les droits. S'il était fils de roi, il pourrait y gagner un trône.]]

§ 16.

Le choix une fois fait, le nom choisi ne doit plus être changé.

§ 17.

Quand une espèce ou un genre sont démembrés, le nom

originnaire de l'espèce ou du genre doit rester à la partie de ces genre ou espèce qui renferme les types. (Voir sur ce point *Stett. ent. Zeit.* 1858, p. 168, 9.)

§ 18.

Doivent être considérés comme types :

Ceux qui présentent les caractères les plus saillants,

Qui sont, en outre, les plus remarquables, les plus nombreux, les plus communs,

Et à défaut de ces titres, qui sont les espèces les premières décrites d'un genre ou le premier genre d'une famille.

§ 19.

Quand plusieurs genres ou espèces ont été faits à tort et qu'il y a lieu de les réunir en un seul genre ou une seule espèce, il faut conserver au corps plus complet nouvellement formé, le nom des types de la partie principale qui entre dans la nouvelle composition.

[Voir *Stett. ent. Zeit.* 1858, p. 170, 11 b. — Ce précepte repose sur la règle générale qu'il faut conserver les noms déjà donnés, autant qu'il est possible, et qu'une simple modification dans les limites d'un genre ou la manière de concevoir une espèce ne doit pas les détruire.]

[[Les règles posées dans les quatre § précédents nous paraissent en tout point irréprochables.]]

S'il faut apporter toute l'indulgence possible dans la censure des noms déjà existants et les conserver en cas de doute, d'un autre côté, les auteurs de noms nouveaux doivent éviter avec la plus grande précaution tout ce qui pour-

rait fournir un prétexte au rejet de leur noms et une occasion de les accuser d'un vice sous quelque rapport que ce soit.

[| Ce conseil est très sage ; car il met en garde contre le scalpel impitoyable des rectificateurs d'un esprit querelleur et difficile. Et si les rectifications possibles étaient faites même trop rigoureusement, avec un excès de purisme plus ou moins légitime, il pourrait arriver que l'importance de l'ouvrage où l'auteur se serait complu à les opérer, son succès dans le monde scientifique, l'emportât sur la justice du procédé et fit préférer les nouveaux noms aux anciens ; le sort des petits poissons a toujours été d'être mangés par les gros, quand ceux-ci ont pu les attraper.]]

APPENDICE.

**Règles dont l'observation est à désirer dans la formation
des noms nouveaux.**

§ 1.

Quand un nom d'espèce ou de genre existe déjà et qu'il n'est pas en double emploi dans la science, il faut le conserver, à moins qu'il n'y ait une juste cause d'exclusion.

Les noms qui sont publiés dans les catalogues avec une description ou figure même insuffisante, doivent être préférés aux simples noms de collection ou manuscrits.

[| Nous ne reviendrons pas sur ces questions par nous précédemment traitées au § 12.]]

§ 2.

Il ne faut pas donner à un insecte un nom qui soit en contradiction avec la nature.

[Comme, par exemple, si l'on donnait à un animal remarquable par sa petitesse le nom de *gigas* (géant).]

[] Ce conseil est excellent ; il faut s'appliquer à le suivre ; mais quand, par malheur, l'auteur s'est trompé, comme lorsque Laporte de Castelnau a donné le nom générique de *Prostemma* au *Reduvius guttula* Fabr., parce qu'il crut y voir les ocelles placés en avant des yeux, faut-il changer le nom ainsi appliqué par erreur ? Nous ne le pensons pas. N'y a-t-il pas dans le monde des gens dont le nom est en opposition directe avec leur nature, des *Legrand* qui sont très petits, des *Capitaine* qui sont simples soldats ? Faut-il changer leurs noms pour cela ? Pourquoi un très petit insecte ne s'appellerait-il pas géant, et un qui est rond, pointu ? Cet opposé de leur nature, pris ironiquement ou rappelant une plaisante méprise, servirait peut-être encore mieux à le graver dans la mémoire.]]

§ 3.

Les noms doivent être préférablement significatifs, c'est-à-dire indiquer le caractère le plus saillant de l'insecte nommé.

[Il ne faut pas admettre ce que dit Fabricius dans la préface du *System. El.* « *Optima sunt nomina, quæ omnino nihil significant.* » (Les meilleurs noms sont ceux qui ne signifient rien.) Les noms tels que, par exemple, celui de *Lucanus tenebrioides* Linn., sont, comme significatifs, très

convenables et non à rejeter ainsi que le veut Fabricius (*Phil. Ent.* VIII, § 36). Il en est de même des noms blâmés par lui (§ 37), *major*, *minima*, *vulgatissima*, etc., parce qu'ils indiquent une particularité saillante.

Les noms significatifs servent non seulement à faire reconnaître les objets, mais à les mieux graver dans la mémoire. Les dénominations de Linné sont, presque sans exception, extraordinairement heureuses, abondantes, ingénieuses. L'usage de Walker, de former des noms d'espèce sans signification, est non seulement une vraie calamité dans la science, mais encore un signe de pauvreté intellectuelle de l'auteur. « *Nomina absurda insectis plurimis ab idiotis imposita sunt* » (Des noms absurdes ont été donnés à beaucoup d'espèces par des sots), dit Fabricius (*Phil. Ent.* § 2).]

[[Ces avis sont encore fort bons et nous y donnons toute notre approbation, à moins toutefois qu'il n'en faille tirer la conséquence que les noms faits comme le préfère Fabricius, c'est-à-dire ne signifiant rien, doivent être changés. Il faut, quand on veut faire un nom, qu'il soit significatif; soit; mais quand un nom qui ne signifie rien est fait, fût-ce par un sot, je ne veux pas qu'on le change.]]

§ 4.

Il faut éviter les noms trop longs, difficiles à prononcer, mal sonnants. Les noms de genre ou d'espèce ne doivent pas avoir plus de quatre syllabes, cinq au plus. Il ne doivent pas être formés de la réunion de plus de deux racines.

[Il faut éviter des noms tels que ceux-ci, par exemple, de Voet, *Parimariobus-maculosus*; *pentaplatyarthrus* (de πέντα, πλατύς et ἄρθρον).]

[[Même observation que sur le § précédent : faire des

noms courts, faciles, harmonieux ; mais ne pas changer les noms qui pèchent contre cette règle, en attendant toutefois cette belle langue scientifique à venir dont nous avons parlé en commençant, sur le § 3, dans les âges futurs. Ainsi soit-il !]]

§ 5.

Les noms doivent être nécessairement formés non seulement selon les règles de la grammaire, mais encore du meilleur latinisme ou hellénisme. Il faut éviter les noms *hybrides*, c'est-à-dire formés de la réunion de deux mots appartenant à des langues différentes.

[Dans l'emploi des noms propres, l'usage communément admis est que la souche du nom reste invariable, mais qu'elle reçoive une terminaison latine, au génitif, formée, le plus possible, en conformité du génie de cette langue. Schönherr a formé régulièrement (*Syst. El.* III, 171, 241) (1), de Spinola, le nom de *Dorcadion Spinolæ* ; de Companyon, celui de *Ceutorh. Companyonis* ; Mulsant, de Guillebeau, le *Trichophorus Guillebelli*.

[[1^o Si Mulsant eût nommé son insecte *Guillebeaudi*, je ne crois pas qu'il aurait fallu, pour cela, le changer, parce que si l'on voulait absolument appliquer ici les règles du plus pur latinisme, il faudrait écrire peut-être *Gullibelli*, sauf à ne pas reconnaître le nom du personnage à qui l'insecte a été dédié, comme pour le nom de *Lefebvrei* changé en celui de *Lefeburei*, sous le prétexte que le *v* français doit se traduire là par l'*u* latin, d'où l'impossibilité de savoir si le nom donné à cet insecte, comme l'a si bien fait remarquer notre collègue M. Reiche, ne vient pas de *Lefebure*, autre entomologiste que *Lefebvre*, celui en l'honneur de

(1) Lisez : (*Synon. Ins. Append.*, p. 174-241). — Reiche,

qui ce nom a été formé. Il faudrait aussi, par la même raison, changer les *Dejeanii*, parce que le pur latinisme voudrait qu'on mit au moins *Dejoannis*.

2^o Quant aux fautes d'orthographe et de composition, y compris l'*hybridité*, dans les noms de genre notamment, nous pensons qu'elles doivent être rectifiées, comme, par exemple, *Solenosthedium* Spinola en *Solenostethium* Amyot et Serville, *Scutiphora* Guérin en *Peltophora* Burmeister, en indiquant soigneusement le nom primitivement fautif et celui de son auteur, parce que s'il est pénible d'avoir à changer un nom il est bien pénible aussi d'avoir toujours sous les yeux une chose fautive, irrégulière, choquante pour l'homme lettré, qui ne peut se résoudre, quand il écrit, à copier l'orthographe de son jardinier, de sa cuisinière; parce que si la fixité des noms a son intérêt, la grammaire a aussi le sien, et que lorsque deux intérêts sont opposés l'un à l'autre, je trouve tout simple qu'on se prononce pour l'un des deux à son choix. Il est vrai qu'alors il est tout simple aussi qu'un autre se prononce pour l'intérêt contraire. De là antagonisme, combat : c'est la guerre. Comment en finir alors ? Il n'y a que la force qui puisse en décider, c'est-à-dire l'usage; et nous retombons toujours dans l'usage, cet ennemi implacable du progrès, ce tyran injuste, aveugle, capricieux, volage. Voilà pourquoi M. Kiesenwetter a commencé par vouloir placer ses lois entomologiques sous le couvert de l'usage; c'était un moyen oratoire, par insinuation, en faveur de sa cause. Libre à nous de le contester. C'est à toi, maintenant, monde entomologique, à te prononcer, non pas pour celui qui a le plus raison, je ne m'y attends pas, mais pour celui qu'il te plaira, et je ne me charge pas de le deviner d'avance.

3^o Il n'en est pas de même toutefois des noms formés de lettres jetées au hasard, comme a fait Spinola, par exemple, pour les noms d'*Arvelius*, tiré de *Valerius*, *Serenthia*, de

Theresina, ou de sons pris capricieusement dans des mots qui ont servi comme point de départ, tel que serait, par exemple, le nom de *Carbaurus* pris de *Carabus auratus*. On est ici en dehors des règles de la grammaire; il ne s'agit plus d'une faute d'orthographe à corriger, de composition à régulariser, mais de l'application du système de formation originelle des langues, par des sons dont le principe a été mis fortuitement à la portée des hommes primitifs qui les ont faites pour s'entendre eux, ou des enfants qui commencent à parler. Ce système est, certes, très répugnant pour les philologues; mais enfin on ne peut lui opposer que cette raison, à savoir qu'il est moins bon, moins satisfaisant qu'un autre, à peu près comme on dirait pour un nom d'espèce non significatif, moins significatif qu'un autre. Mais c'est un système propre, où les règles ordinaires de la grammaire n'ont aucune espèce d'application possible. On ne peut pas rectifier les noms ainsi formés; il faut absolument les remplacer par d'autres; on ne peut pas les corriger, il faut les tuer. Le mot mal orthographié, mal composé, dit lui-même la manière dont il doit être rectifié; la peine correctionnelle est écrite, pour ainsi dire, dans le mot lui-même; mais la peine de mort contre les autres, je ne la vois écrite nulle part.]]

§ 6.

Les noms en l'honneur des personnes sont à donner avec ménagement et seulement pour consacrer ceux qui se sont dévoués au service du progrès dans la science.

[Fabricius dit [*Phil. Ent.* VII, § 41, 2) : « Prix unique et suprême du travail à décerner chastement pour l'encouragement et l'ornement de l'entomologie. *Hoc unicum et summum laboris præmium caste dispensatum ad imitamentum et ornamentum entomologiæ.* »

Les entomologistes russes et français ont souvent péché contre ce précepte, et malheureusement une foule de noms d'hommes qui sont restés entièrement étrangers à la science, ou à peu près, sont entrés dans la nomenclature.]

[[Qui peut être juge de l'importance d'un service rendu à la science, suffisant pour mériter la dédicace d'un insecte? Il n'y en a pas d'autre que l'auteur. Par exemple, celui qui a trouvé la nouvelle espèce, n'y a-t-il pas quelques droits? Et un ami qui a la complaisance d'écouter quelquefois le récit de vos joies entomologiques, n'a-t-il pas aussi quelques titres à la reconnaissance d'un enfant de la science? La pensée de Fabricius était peut-être, comme celle de M. Kiesenwetter, remplie d'orgueil et d'égoïsme.]]

§ 7.

Il faut éviter les noms qui ressemblent à ceux déjà existants, quoiqu'ils ne soient pas absolument semblables.

§ 8.

Il faut éviter les noms d'espèce déjà admis dans les genres voisins, et les noms de genre déjà produits dans le domaine des sciences naturelles.

[[Ces deux derniers § contiennent des conseils qui ne peuvent être qu'en tout approuvés.]]

RÉSUMÉ.

En résumé, en attendant une langue scientifique parfaite, si elle doit jamais venir, ce qu'il plaise à Dieu (Voir ci-dessus, *Lois de la nom.*, § 3 [[]]; § 6 [[3°]]), je propose, quant à moi, de formuler ainsi les lois de la nomenclature entomologique.

Art. 1. La priorité est au nom le plus ancien.

Art. 2. La priorité des noms manuscrits, de collection ou de catalogue, est aussi inviolable que tout autre quand elle est, de bonne foi, incontestable. (Voir § 12 [[]].)

Art. 3. De deux ou plusieurs noms publiés dans un ouvrage, celui qui vient avant l'autre a la priorité. (Voir § 15 [[2°]].)

Art. 4. Les noms existants ne doivent jamais être changés.

Art. 5. Les fautes d'orthographe ou de composition grammaticale dans les noms déjà formés doivent être corrigées de la manière indiquée par le nom lui-même. (Voir *App.* § 5 [[1°, 2°, 3°]].)

Art. 6. L'usage peut consacrer des injustices dans la priorité des noms, et des fautes dans leur orthographe ou leur composition, ainsi que des homonymes dans les genres.

Art. 7. Chacun est juge de la question de savoir s'il y a usage consacré pour tel ou tel nom et s'il doit ou non tenter de réformer cet usage. (V. *Lois d. l. nom.* § 6 [[4°]]; § 12 [[]]; § 14 [[1°]]; § 15 [[1°]].)

